

DEVENIR PARTENAIRE

Rejoindre le réseau d'experts de l'IFCE

Le parcours de candidature des partenaires, au service d'un accompagnement de qualité des adhérents.

Guide du candidat — Version 1.0 · Toute candidature est soumise à la validation du comité de l'IFCE.

Le réseau de l'IFCE réunit des **experts indépendants** — notaires, avocats fiscalistes, spécialistes de l'investissement immobilier, conseillers — qui acceptent de mettre leur savoir-faire au service de la pédagogie, et non de la vente.

Devenir partenaire de l'IFCE, ce n'est pas rejoindre un annuaire : c'est s'engager à **accompagner nos adhérents avec exigence, clarté et désintéressement**. C'est pourquoi chaque candidature fait l'objet d'un examen attentif. Ce guide vous explique, en toute transparence, ce que nous recherchons et comment se déroule le parcours.

1 Ce que nous attendons d'un partenaire

Un partenaire de l'IFCE partage notre conviction : une décision bien comprise est toujours une meilleure décision. Concrètement, être partenaire signifie :

- **Expliquer avant de proposer** : prendre le temps d'éclairer l'adhérent, dans un langage simple, sans jargon ni pression.
- **Faire primer l'intérêt de l'adhérent** sur toute logique commerciale.
- **Rester indépendant et transparent** sur ses éventuels liens d'intérêt.
- **Répondre avec sérieux et ponctualité** aux sollicitations et rendez-vous.
- **Adhérer sans réserve** à la Charte comportementale et à la Charte d'éthique et de déontologie de l'IFCE.

2 Critères d'éligibilité

Compétence et légitimité professionnelle

Exercer une profession reconnue en lien avec l'épargne, le patrimoine, la fiscalité, l'immobilier, le droit ou la prévoyance, avec l'expérience et les références correspondantes.

Conformité réglementaire

Détenir les habilitations, agréments, inscriptions (ORIAS, ordre professionnel...) et assurances (RC professionnelle) requis par sa profession, et être à jour de ses obligations.

Indépendance et éthique

Être en mesure de distinguer clairement le rôle pédagogique assuré pour l'IFCE d'une éventuelle relation commerciale, et accepter les principes de transparence sur les conflits d'intérêts.

Ancrage territorial (souhaité)

Une présence dans les zones où l'IFCE accompagne ses adhérents facilite la mise en relation, sans être une condition exclusive.

3 Le dossier de candidature

Pour étudier votre candidature dans les meilleures conditions, nous vous invitons à préparer les éléments suivants :

- ☐ Nom, prénom, structure et profession / domaine d'expertise.
- ☐ Zone géographique d'intervention et coordonnées (e-mail, téléphone).
- ☐ Un court texte de motivation : pourquoi souhaitez-vous transmettre au sein de l'IFCE ?
- ☐ Un justificatif d'exercice et, le cas échéant, votre numéro d'inscription réglementaire (ORIAS, barreau, ordre...).
- ☐ L'acceptation de la **Charte comportementale** et de la **Charte d'éthique et de déontologie**.

La candidature se dépose directement en ligne, depuis l'onglet « Devenir partenaire » du site de l'IFCE. Les deux cases d'engagement aux chartes y sont obligatoires pour valider l'envoi.

4 Les étapes de la candidature

1 Dépôt de la candidature

Vous remplissez le formulaire en ligne et acceptez les deux chartes. Vous recevez aussitôt un e-mail de confirmation : votre candidature est bien enregistrée.

2 Accusé de réception et premier échange

Un membre de l'IFCE prend contact avec vous pour un premier échange, clarifier votre parcours et répondre à vos questions sur le rôle de partenaire.

3 Examen par le comité

Le comité de l'IFCE étudie votre dossier au regard des critères d'éligibilité, de la conformité réglementaire et de l'adéquation aux valeurs de l'association.

4 Décision et retour

Vous recevez une réponse motivée. En cas d'avis favorable, nous préparons ensemble votre fiche partenaire (présentation, expertises, modalités de rendez-vous).

5 Intégration et mise en ligne

Votre fiche est activée sur le site et votre agenda de prise de rendez-vous est mis en place. Vous rejoignez officiellement le réseau d'experts de l'IFCE.

6 Suivi de la qualité

La relation s'inscrit dans la durée : nous recueillons le ressenti des adhérents et veillons ensemble au respect des chartes. Un partenaire peut être suspendu ou retiré en cas de manquement.

5 Notre engagement de qualité envers les adhérents

Si nous examinons chaque candidature avec attention, c'est parce que nos adhérents nous font confiance. En validant un partenaire, l'IFCE se porte, en quelque sorte, garante de son **sérieux et de son état d'esprit**. Nous privilégions donc toujours la **qualité de l'accompagnement à la quantité de partenaires**. Cette exigence est notre meilleure façon de protéger celles et ceux que nous accompagnons.

La validation d'une candidature relève de la seule appréciation du comité de l'IFCE, qui n'est pas tenu de motiver un refus au-delà des éléments qu'il juge utiles. L'appartenance au réseau ne confère aucun droit acquis et peut être remise en cause en cas de non-respect des chartes.

« Nous choisissons nos partenaires comme nous aimerions qu'on nous conseille. »